

# vert bleu

Juin 2016

Le journal d'information du Sivom de la région mulhousienne

Dossier

## CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

De nouvelles consignes de tri  
pour les emballages en plastique !

page 10

# Découvrez le nouveau site internet du Sivom !

## www.sivom-mulhouse.fr



Un design épuré, un format adaptable, des informations pratiques facilement accessibles.

Tout a été pensé pour répondre à vos attentes !



### GUIDES DU TRI & CALENDRIERS DE COLLECTE

Retrouvez tous nos guides en téléchargement dans cette rubrique.

TÉLÉCHARGER



### RÈGLEMENTS ET FORMULAIRES ASSAINISSEMENT

Retrouvez les règlements et formulaires assainissement en téléchargement dans cette rubrique.

TÉLÉCHARGER



### DÉCHETTERIES ET POINTS TRI

Localisez les déchetteries et les points tri du SIVOM

LIRE LA SUITE...



S'INFORMER

TÉLÉCHARGER

LOCALISER

Retrouvez-nous sur  <https://www.facebook.com/Sivom.Mulhouse/>

**Sivom**  
RÉGION MULHOUSIENNE

# Sommaire



## Déchets

Des bacs devant la porte ..... p.4

Bientôt, un accès contrôlé sur le site pilote de Pulversheim ..... p.6

Les horaires des déchetteries du Sivom ..... p.7

De l'énergie verte à toute vapeur ..... p.8

Faire un geste écologique et solidaire en triant ses armoires .... p.9



## Dossier

Région mulhousienne : on trie désormais TOUS les emballages !..... p.10-11

Chez vous, tous les emballages se trient ..... p.12-13



## Compostage

Vente de composteurs à tarif réduit : allégez vos poubelles ! ..... p.14

Accompagner le compostage partagé..... p.14



## Assainissement

A propos du contrôle de votre branchement d'assainissement..... p.15



Grand jeu

40 entrées à gagner

au Parc zoologique et botanique de Mulhouse !

p16

Edito



Jean ROTTNER  
Président du Sivom  
de la région mulhousienne

Bonne nouvelle ! Depuis le 1<sup>er</sup> juin, trier ses déchets devient plus simple encore... La nouveauté : vous pouvez désormais déposer tous vos emballages en plastique dans votre bac jaune, sac jaune ou conteneur. En effet, le Sivom de la région mulhousienne a souhaité s'engager aux côtés d'Eco-Emballages dans l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique. Il s'agit plus précisément d'une phase expérimentale qui concernera en France 11,6 millions d'habitants, s'ajoutant aux 3,7 millions déjà en consignes élargies dans le cadre d'une première expérimentation lancée en 2011. Je suis particulièrement fier que notre collectivité prenne part à cette opération pilote qui pourra ensuite être élargie à tout le territoire national. En effet, le Sivom de la région mulhousienne est la première grande collectivité du Grand Est à franchir cette étape. Il faut dire que l'enjeu est majeur : en simplifiant le geste de tri des habitants, l'objectif est de contribuer à doubler le taux de recyclage des emballages en plastique en France d'ici 2030 et ainsi contribuer au développement d'un territoire plus durable. En fin de compte, chez vous à la maison, ce sont tous vos emballages, sans exception, qui sont à trier afin d'être recyclés. Ce nouveau numéro de Vert et Bleu vous donnera toutes les informations nécessaires. Je compte sur chacun d'entre vous pour contribuer à donner une nouvelle envergure au geste de tri dans notre collectivité !

Bonne lecture !

## Le journal d'information du Sivom de la région mulhousienne

Directeur de la publication : Régis OCHSENBEIN  
Conception-rédaction : Skerzo Marketing et Communication  
Photos : Studio Chlorophylle - Serge Niedr / Shutterstock  
Impression : Moser  
Dépot légal : 1034

25, avenue Kennedy - BP 2287  
68068 Mulhouse Cedex - Tél. 03 89 43 21 30  
www.sivom-mulhouse.fr · contact@sivom-mulhouse.fr

**Sivom**  
RÉGION MULHOUSIENNE

collecte sélective en porte-à-porte

# Brunstatt-Didenheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Reiningue et Riedisheim DES BACS DEVANT LA PORTE !



Collecte des bacs jaunes dans la rue des Cerisiers à Reiningue

**Après Mulhouse et Illzach en 2013, cinq nouvelles communes passent à la collecte sélective en porte-à-porte avec un bac jaune pour les papiers/emballages ménagers et un bac marron pour les ordures ménagères...**

Jusque-là, exceptée la commune de Reiningue qui fonctionnait en porte-à-porte en sacs pour la collecte sélective et les ordures ménagères, les autres communes (Brunstatt, Didenheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Riedisheim) procédaient pour la collecte sélective, par apport volontaire, dans les Points Tri et les déchetteries.

Depuis le 30 mai dernier les habitants des communes de Lutterbach, Morschwiller-le-Bas et Reiningue bénéficient de la collecte sélective en porte-à-porte des déchets ménagers en bacs. Le 20 juin, c'est au tour des habitants des communes de Brunstatt-Didenheim et Riedisheim. Concrètement, les habitants de ces 5 communes ont été dotés de bacs à roulettes de couleurs différentes : le marron qui recueille les ordures ménagères est vidé une fois par semaine, le jaune, destiné au tri des papiers / emballages ménagers, est prélevé une fois tous les 15 jours. Le calendrier des dates de collecte par commune est disponible sur le site internet du Sivom ([www.sivom-mulhouse.fr](http://www.sivom-mulhouse.fr)). Les enjeux environnementaux et l'évolution de la réglementation nécessitent d'optimiser

et d'homogénéiser le dispositif de collecte sélective et des ordures ménagères avec plusieurs objectifs. Tout d'abord, faciliter le tri des déchets à la source et augmenter les tonnages de la collecte sélective : ce sont autant de déchets recyclables qui échapperont à l'incinération et amélioreront de manière

**A terme, tous les habitants du périmètre du Sivom disposeront d'un mode de collecte moderne, pratique et efficace, qui participera à la qualité de vie de chacun.**

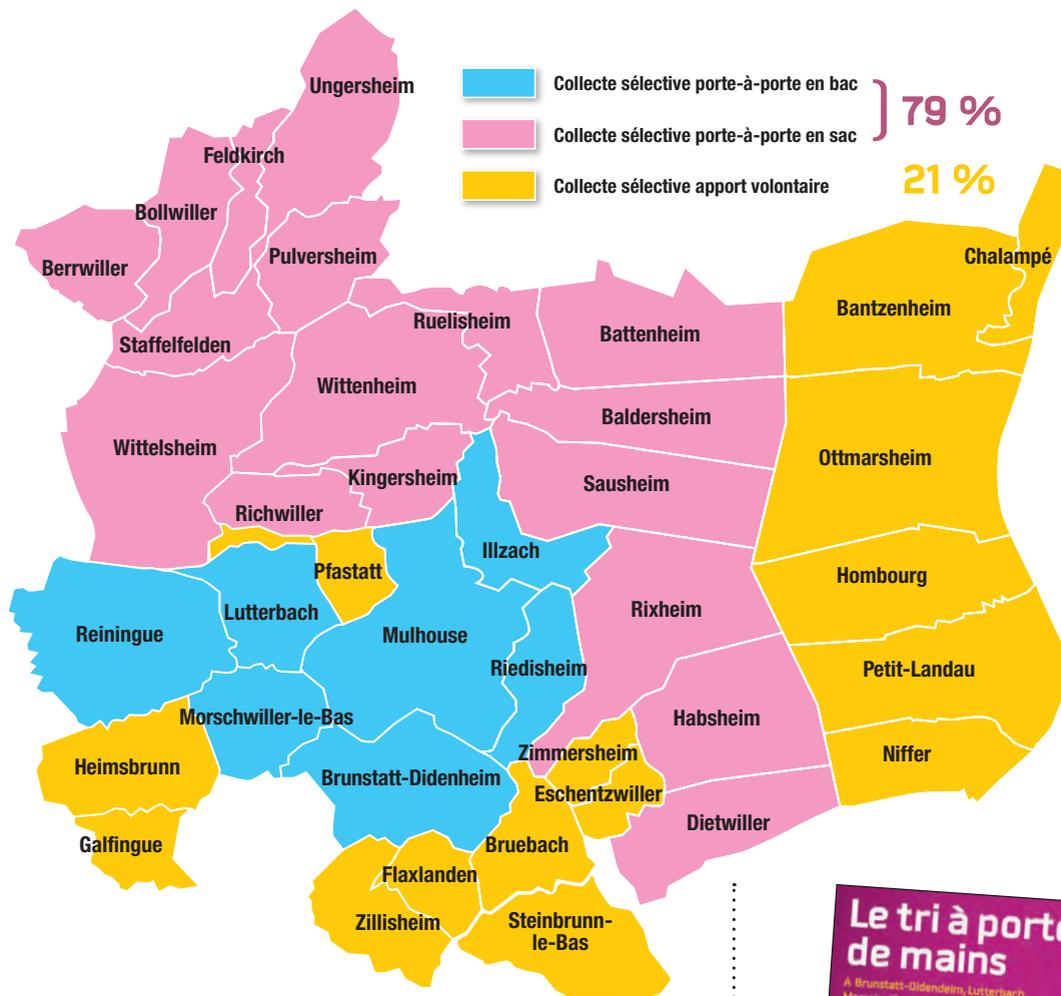
significative le taux global de recyclage des déchets ménagers. Il s'agit également d'améliorer l'hygiène et la salubrité sur la voie publique : fini les amoncellements de sacs ou

encore les sacs éventrés et répandus sur les trottoirs. De plus, la mise en place des bacs à roulettes améliore les conditions de travail des personnels de collecte en leur permettant de porter des charges moins lourdes et d'éviter bon nombre de blessures dues à des objets tranchants ou coupants se trouvant dans les sacs poubelles. Oui, la mise en place des bacs répond parfaitement à tous ces objectifs, et d'autres communes pourraient suivre cette dynamique. A terme, tous les habitants du périmètre du Sivom disposeront d'un système de collecte moderne, pratique et efficace, qui participera à la qualité de vie de chacun. ■



Déploiement des bacs à Reiningue

## Mode de collecte sélective par commune sur le territoire du Sivom au 30 juin 2016.



### Quelques chiffres :

**De 47,9 à 65,8 kg/an/habitant**

c'est la progression des déchets triés sur le périmètre du Sivom de la Région mulhousienne entre 2012 et 2015, avec notamment la mise en place de la collecte en porte-à-porte à Mulhouse et Illzach. Ce qui représente une augmentation de **37,5 %** de la collecte sélective, tous modes de collecte confondus.

**20 000 bacs**

supplémentaires ont été acquis pour cette extension de la collecte en porte-à-porte, soit une enveloppe budgétaire de **1,4 million d'euros** pour le Sivom. Ils se rajoutent aux **35 000 bacs** déjà en place à Mulhouse et à Illzach.

Pour faciliter le quotidien des usagers et leur permettre de mieux aborder ces changements, un numéro vert est mis à disposition :

**N°Vert 0 800 318 122**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Le calendrier des dates de collecte par commune est disponible sur le site internet du Sivom

[www.sivom-mulhouse.fr](http://www.sivom-mulhouse.fr)



## Déchetteries intercommunales

# Bientôt, un accès contrôlé sur le site pilote de Pulversheim



Les déchetteries du Sivom, dont celle de Pulversheim, sont réservées aux seuls habitants du périmètre du Sivom. Elles sont par ailleurs interdites aux professionnels qui doivent se rendre au Centre de tri d'Illzach.

**Les déchetteries sont réservées aux seuls habitants du périmètre du Sivom. C'est pourquoi un système de contrôle d'accès par barrière et badge sera mis en place à terme sur les principales déchetteries intercommunales du Sivom. A commencer par la déchetterie de Pulversheim qui fera office de site pilote cet automne...**

## Une augmentation anormale des tonnages

Avec 65 000 tonnes de déchets encombrants ménagers collectées en 2015, soit 219,9 kg/habitant/an, le constat est sans appel : ces dernières années, le poids que représentent les déchets collectés sur l'ensemble des déchetteries du Sivom est en constante augmentation. Et plus particulièrement sur le site de la déchetterie de Pulversheim : + 63% entre 2012 et 2015.

## Mise en place d'un site pilote

Les élus du Sivom ont donc décidé de tester de nouvelles modalités d'accès en déchetteries, en équipant un site pilote d'un dispositif de contrôle d'accès informatisé avec barrière et badge nominatif. Le choix du site pilote s'est naturellement porté sur la déchetterie de Pulversheim pour sa situation limi-

trophe à d'autres collectivités, non adhérentes au Sivom de la région mulhousienne, et en raison des tonnages de déchets anormalement élevés constatés depuis 2013 sur ce site. Ce dispositif de contrôle pourra être déployé dans un second temps sur d'autres sites intercommunaux. Les premiers habitants concernés, ceux de Berrwiller, Bollwiller, Feldkirch, Pulversheim, Ruelisheim, Staffelfelden, et Ungersheim, seront informés personnellement par un courrier d'information qui leur expliquera les modalités de demande et d'obtention du badge.

## Une gestion plus moderne et plus efficace

Cette mesure de gestion plus moderne et plus efficace des déchetteries ressort d'une tendance générale constatée sur le territoire français : beaucoup de collectivités restreignent aujourd'hui les accès dans leurs déchetteries, ce qui pénalise les déchetteries des collectivités voisines bénéficiant encore du libre accès, en raison du transfert de déchets d'un territoire vers l'autre. Les enjeux de cette mise en adéquation des équipements sont évidents. Il s'agit

d'éviter le fonctionnement à saturation des déchetteries pour améliorer le confort des habitants légitimement autorisés. L'identification et la traçabilité des apports permettront enfin d'assurer le service public de collecte uniquement pour les populations qui en supportent les coûts.

## L'accès toujours gratuit

Sur le fond pas de changement : l'accès aux déchetteries du Sivom demeure entièrement gratuit pour les habitants du périmètre syndical, qu'elles soient équipées d'un contrôle d'accès ou pas. Enfin, les déchetteries du Sivom fonctionnant en réseau, les usagers pourront toujours se rendre dans celle de leur choix. Mais celles avec contrôle d'accès seront inaccessibles sans badge, passé une certaine date. Rappelons que les déchets des professionnels et ceux des habitants non résidents dans le périmètre du Sivom sont interdits.

## Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas

Par contre, l'un des objectifs du Sivom étant la prévention des déchets par le réemploi d'objets ou le compostage domestique des déchets verts, il pourrait être envisagé de limiter le nombre de passages par an et par foyer. Ce processus ne serait envisageable qu'après déploiement du contrôle d'accès sur les principales déchetteries du Sivom, tout en conservant le principe de gratuité, bien entendu ! ■

## Pratique

# Les horaires des déchetteries du Sivom



<b>BRUNSTATT-DIDENHEIM</b> Rue de la Libération - 03 89 06 46 80	
<b>ILLZACH</b> Avenue des Rives de l'III - 03 89 66 58 76	
<b>KINGERSHEIM</b> Rue de la Griotte - 03 89 52 91 23	<p><b>ATTENTION LA DÉCHETTERIE DE KINGERSHEIM SERA FERMÉE POUR TRAVAUX À PARTIR DE SEPTEMBRE 2016</b></p> <p><b>Du lundi au vendredi</b> De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00 <b>Le samedi en continu</b> De 9h00 à 18h00</p>
<b>PFASTATT</b> Rue de la Liberté - 03 89 50 02 11	
<b>PULVERSHEIM</b> ZI de l'aire de la Thur - 03 89 48 20 86	
<b>RIXHEIM</b> Chemin de Bantzenheim - 03 89 64 46 91	
<b>SAUSHEIM</b> Rue Verte - 03 89 36 06 44	
<b>WITTENHEIM</b> Rue d'Illzach - 03 89 52 91 22	
<b>BOURTZWILLER</b> Rue de Bordeaux - 03 89 51 05 22	
<b>RIEDISHEIM</b> Avenue Dollfus - 03 89 64 32 13	
<b>MULHOUSE HASENRAIN</b> Avenue d'Altkirch - 03 89 64 46 90	<b>Du lundi au vendredi</b> De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 <b>Le samedi en continu</b> De 9h00 à 18h00
<b>MULHOUSE COTEAUX</b> Rue Paul Cézanne - 03 89 59 72 06	
<b>BANTZENHEIM</b> Rue de Battenheim - 03 89 26 18 06	<b>Le mercredi</b> de 13h30 à 17h00 <b>Le samedi</b> de 8h00 à 11h30
<b>CHALAMPÉ</b> Entrée avenue de la Paix - 03 89 26 04 37	<b>Le mercredi</b> de 10h00 à 12h00 <b>Vendredi et samedi</b> de 14h00 à 17h00
<b>OTTMARSHEIM</b> CD 52 - 03 89 26 03 83	<b>Lundi, jeudi, vendredi</b> de 14h00 à 18h00 <b>Le mercredi</b> de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 <b>Le samedi</b> de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
<b>WITTELSHEIM</b> Route du Wahlweg - 03 89 31 72 27	<b>Horaires d'hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars)</b> <b>Lundi, mercredi, vendredi</b> de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 <b>Le samedi</b> de 9h00 à 18h00 <b>Horaires d'été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)</b> <b>Lundi, mercredi, vendredi</b> de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 <b>Le samedi</b> de 9h00 à 18h00

## Questions/ réponses

### Doit-on laver les emballages avant de les jeter dans le bac/sac de tri ?

Non, c'est inutile. Le tri ne doit pas engendrer le gaspillage de ressources naturelles comme



l'eau. Il faut simplement bien les débarrasser de leur contenu pour qu'ils soient recyclés.

### Que se passe-t-il si l'on jette un déchet non recyclable dans le bac de tri ?

Les emballages non recyclables viennent perturber le travail en centre de tri. Ils doivent être séparés des emballages recyclables et réacheminés vers les autres filières de traitement des déchets, ce qui nécessite un double transport. En France, les erreurs de tri représentent



un coût très important pour les collectivités locales et donc pour les contribuables.

### Peut-on jeter un plat ou de la vaisselle en verre dans le bac à verre ?

Non, vous ne pouvez pas. Le verre culinaire et la vaisselle en verre ont une composition chimique différente du verre d'emballage, ce qui rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers. Seuls les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) doivent être déposés dans les conteneurs ou les bacs de collecte sélective prévus à cet effet.



## Usine d'incinération

## De l'énergie verte à toute vapeur !

**Le nouveau réseau de production de vapeur de l'Unité de valorisation énergétique de Sausheim, inauguré en septembre 2015, alimente désormais en « énergie verte » les Papeteries du Rhin...**

Les déchets qui ne peuvent pas être recyclés, ceux qui constituent nos ordures ménagères en l'occurrence, rejoignent l'usine d'incinération et de valorisation énergétique des résidus urbains du Sivom. A juste titre, car dotée d'une technologie et d'équipements de pointe notamment en matière de protection de l'environnement, l'usine située à Sausheim permet de valoriser les ordures ménagères : en effet, brûler les déchets libère une énergie qui est valorisée sous forme d'électricité.

**Dotée d'une technologie et d'équipements de pointe notamment en matière de protection de l'environnement, l'usine située à Sausheim permet de valoriser énergétiquement les ordures ménagères**

Celle-ci est consommée par l'usine et la station d'épuration des eaux usées voisine, l'excédent est revendu à EDF. Mais ce traitement des déchets par combustion qui produit de la chaleur, se transforme également en vapeur dans des chaudières : une vapeur à 350° et 37 bars de pression qui est ensuite « détendue » pour passer en basse pression, puis acheminée via un réseau d'un peu plus d'un kilomètre - réalisé par Cofely Services du Groupe ENGIE - vers les Papeteries du Rhin pour alimenter les lignes de fabrication. Ce réseau, inauguré en septembre 2015, permet à l'entreprise de couvrir 70 % de ses besoins en chaleur et d'éviter le rejet de 12 750 t de CO<sub>2</sub> par an. Avant de transformer des déchets en vapeur, il aura fallu investir 3 millions d'€ (dont 1,16 M€

subventionné par l'ADEME) et signer un contrat de dix ans avec les Papeteries du Rhin (groupe allemand Kunert). En effet, les Papeteries du Rhin se sont engagées à se fournir en vapeur à titre prioritaire auprès de l'Unité de Sausheim pour couvrir de manière pérenne les besoins énergétiques de son activité industrielle.



L'usine d'incinération de Sausheim ou « Unité de valorisation énergétique » produit de la vapeur et de l'électricité grâce à la combustion des ordures ménagères.

Un bel exemple de collaboration entre un établissement public et un établissement privé. En effet, en plus de se fournir en énergie vapeur, les Papeteries du Rhin utilisent les cartons issus des déchetteries du Sivom afin de les transformer en cartons recyclés. De plus, les eaux usées de l'entreprise sont traitées à la station d'épuration de Sausheim. Une belle contribution au développement durable et un bel exemple d'économie circulaire qui s'inscrivent dans le plan climat de l'agglomération mulhousienne. ■

**58 000**

Comme le nombre de **mégawattheure (MWh) de chaleur verte produits par an** par l'Unité d'incinération et de valorisation énergétique des résidus urbains située à Sausheim. Cette énergie verte permet aux Papeteries du Rhin de **couvrir 80 % de leurs besoins en vapeur** pour fabriquer chaque année **75 000 tonnes de carton**.



La vapeur produite par la chaudière est « détendue » pour partir en direction des Papeteries du Rhin

**L'unité de valorisation énergétique de Sausheim :**

Le Sivom a délégué depuis 2004 l'exploitation de l'Unité d'incinération et de valorisation énergétique de Sausheim au groupe SUEZ. Avec un effectif de **50 personnes**, le site fonctionne **24 heures/24, 365 jours par an** et valorise chaque année en énergie **160 000 tonnes de déchets ménagers** issus de l'agglomération mulhousienne. En plus de **58 000 mégawattheure (MWh) de chaleur verte (vapeur)**, le site produit, via cette combustion, **40 000 MWh d'électricité par an**.

## Collecte des vêtements

# Faire un geste écologique et solidaire en triant ses armoires

**Votre armoire regorge de vêtements que vous ne portez plus ?**

**Vos habits sont encore en bon état, mais ils sont devenus trop petits ou ils ne vous plaisent plus...**

**Surtout ne les jetez pas à la poubelle, donnez-leurs une seconde vie en les apportant à des associations caritatives ou en les déposant en déchetteries...**

Le Sivom a signé une convention avec Le Relais EST et son partenaire Terre des Hommes : des bennes à vêtements sont en place dans toutes les déchetteries et sur certains points d'apport volontaire du Sivom. En donnant vos vêtements – mais aussi chaussures et linge de maison, vous participez à la protection de l'environnement : les textiles collectés par le Relais – près de 80 000 tonnes par an au niveau national – sont valorisés à 90 % et sont autant de tonnages qui ne finissent pas à la décharge ou ne sont pas incinérés. Et surtout, vous contribuez à l'insertion de personnes en difficulté, par la création d'emplois durables dans les domaines de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles. En près de 30 ans, plus de 1 800 emplois ont ainsi été créés. Grâce aux dons, le Relais récupère au niveau national chaque semaine plus de 1 500 tonnes de textiles, ce qui représente 65 % de la collecte en France. Ces textiles sont acheminés vers 14 centres de tri, pour connaître différents sorts selon leur état et leur qualité :

- les textiles utilisables en l'état sont revendus à bas prix dans les 64 bou-

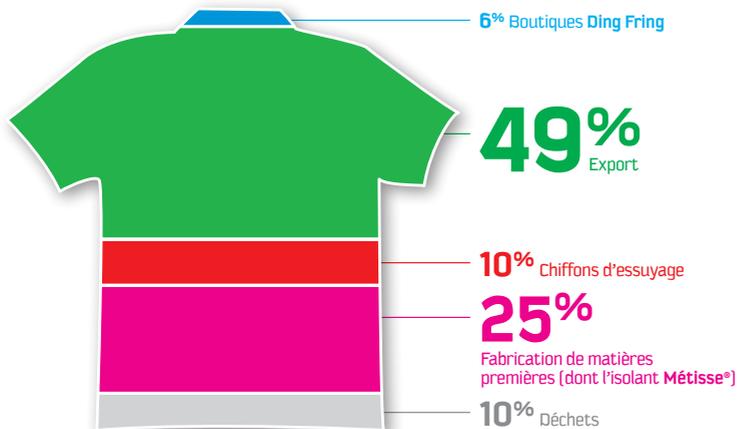
tiques Ding Fring du Relais, ou destinés à l'export (friperies en Afrique principalement),

- les textiles qui ne peuvent plus être portés sont recyclés par le Relais dans le cadre de la production de chiffons d'essuyage pour l'industrie,
- les déchets ultimes représentent 3 % des volumes collectés.

## Collecte des vêtements, quelques conseils :

- Utiliser des sacs de 50 Litres maximum (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à toujours bien fermer ces sacs (pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisis ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés, appeler au numéro indiqué sur la borne.

## La seconde vie des textiles au Relais



Le Relais Est dispose de 7 boutiques DING FRING, dont 3 sur le territoire du Sivom : Wittenheim, Morschwiller-le-Bas et Mulhouse.



Collecte sélective des déchets

# Région mulhousienne : on trie désormais

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, l'ensemble des habitants du périmètre du Sivom de la région mulhousienne peuvent déposer tous les emballages ménagers, sans exception, dans le bac jaune, le sac jaune ou les conteneurs prévus à cet effet. La nouveauté : tous les emballages en plastique sont désormais récupérés pour être recyclés.

**CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**



Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être triés aux côtés des emballages en métal et en papier/carton. Faute de savoir comment les recycler, nous devons jeter tous les autres emballages en plastique avec les ordures ménagères. Les sacs, sachets et films en plastique, ou encore les pots, boîtes et barquettes étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de trouver des solutions pour les recycler et trouver des débouchés pour la matière. Aujourd'hui, on peut recycler plus à condition de moderniser en profondeur les centres de tri et de trier plus d'emballages.

## Un engagement fort du Sivom pour faire progresser le recyclage.

Le Sivom de la région mulhousienne fait partie des premières grandes collectivités à mettre en œuvre l'extension des consignes de tri sur son territoire en s'engageant dans ce projet aux côtés d'Eco-Emballages. Il s'agit pour le Sivom de contribuer à améliorer les performances de recyclage des emballages et de simplifier le quotidien de ses habitants. Avec les nouvelles consignes de tri, l'objectif du Sivom est de collecter à terme 7,2 kg/an/habitant d'emballages plastique au lieu de 4,1 actuellement. Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. Depuis mars 2016, 24% de la population française est concernée

par l'extension des consignes de tri, soit 15,3 millions de français. On estime que 100 % du territoire français sera concerné d'ici 2022. Un déploiement qui ne pourra se faire que progressivement car il nécessite l'adaptation des centres de tri comme celui de COVED à Aspach-Michelbach où sont triés les déchets recyclables du Sivom notamment.

## Une simplification majeure du geste de tri, un avantage immédiat pour les habitants

L'évolution des consignes de tri constituera un véritable changement dans le quotidien des habitants, qui correspond à une forte attente de leur part. Ainsi, dès le premier juin, les habitants du périmètre du Sivom de la région mulhousienne pourront déposer tous leurs emballages, sans exception, dans les bacs jaunes, sacs jaunes ou conteneurs : emballages en métal, en papier/carton, briques alimentaires, mais aussi désormais tous les emballages en plastique qu'il s'agisse de bouteilles, flacons, sacs, sachets, films en plastique, ou encore les pots, boîtes et barquettes, y compris les barquettes en polystyrène. Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider. Attention, seuls les emballages sont concernés : même en plastique, un autre objet n'est pas à mettre dans le tri sélectif (jouets, bassines, etc...). Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans les conteneurs à verre.

# TOUS les emballages !

## Les habitants au cœur du projet

Un courrier d'information a été envoyé aux habitants pour leur permettre de se familiariser avec ces nouvelles consignes qui remplacent les consignes nationales notamment celles présentes sur les emballages. En pratique, il faudra simplement se poser la question de savoir si le déchet en question est un emballage. Si c'est le cas, il rejoindra un contenant à tri : bac jaune, sac jaune ou conteneur. Il n'y a plus d'hésitation possible !

Désormais, plus de doute : dans les communes membres du Sivom de la Région mulhousienne, TOUS les emballages se trient ! ■



Tous les emballages comportant le point vert sont désormais recyclables !

## L'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique

Selon une étude d'Eco-Emballages, 4 Français sur 5 ont des doutes au moment de trier leurs emballages. Les emballages en plastique, tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice, le pot de yaourt etc... constituaient jusqu'à présent les erreurs de tri les plus fréquentes, même chez les bons trieurs. C'est pourquoi aujourd'hui les consignes de tri se simplifient : les habitants du périmètre du Sivom de la région mulhousienne peuvent désormais déposer dans les bacs jaunes, sacs jaunes ou conteneurs **tous les emballages en plastique qu'il s'agisse de bouteilles, flacons, sacs, sachets films en plastique, ou encore les pots, boîtes et barquettes, y compris les barquettes en polystyrène**. Plus de simplicité, c'est moins d'hésitation au moment de trier !

### Tous les emballages en plastique



Les bouteilles



Les flacons et bidons

### NOUVEAU



Les sacs, sachets et films en plastique



Les pots, boîtes et barquettes

## Un engagement fort avec Eco-Emballages

Le Sivom de la Région mulhousienne a souhaité s'engager aux côtés d'Eco-Emballages dans l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique. Il s'agit d'une nouvelle phase expérimentale qui concernera en France 11,6 millions d'habitants, s'ajoutant aux 3,7 millions déjà en consignes élargies dans le cadre d'une première expérimentation lancée en 2011.

L'enjeu est majeur : en simplifiant le geste de tri des habitants, l'objectif est de contribuer à doubler le taux de recyclage des emballages en plastique en France d'ici 2030 et ainsi de contribuer au développement d'un territoire plus durable.

## Le centre de TRI de COVED : partenaire opérationnel du Sivom

Les emballages recyclables qui proviennent des sacs jaunes, bacs jaunes et points d'apport volontaire des communes membres du Sivom sont dirigés vers le centre de tri COVED d'Aspach-Michelbach où ils sont triés avant de rejoindre des filières de recyclage spécifiques. Or, l'extension des consignes de tri des emballages plastique implique une optimisation technique et logistique incontournable des centres de tri pour gérer ce nouveau flux de déchets. C'est pourquoi COVED a mis en œuvre d'importants travaux pour un montant d'environ 4,6 M€. L'objectif est d'accroître la capacité et la productivité du site tout en adaptant les équipements au tri des nouvelles résines plastique.



# Papiers, emballages et briques en carton, emballages en plastique, emballages en métal

## Papiers, emballages et briques en carton



Les boîtes et emballages



Tous les papiers



Les briques alimentaires

## Tous les emballages en plastique



Les bouteilles

Pensez à bien vider le contenu et à laisser les bouchons, ils sont aussi recyclables !



Les flacons et bidons

**+**  
**NOUVEAU**

Les sacs, sachets et films en plastique

Les pots, boîtes et barquettes

## Emballages en métal



Les boîtes de conserve, canettes et barquettes aluminium



Les aérosols (sans les bouchons)



Les bidons

# CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Pour faciliter le tri,  
déposez vos déchets  
recyclables en vrac  
dans le bac.



## Emballages en verre

Pots, bocaux  
et bouteilles  
en verre



Les bouteilles



Les pots et  
les bocaux



Vous avez un doute ou une question :  
N'hésitez pas à appeler ce numéro :

 **N°Vert 0 800 318 122**

## PLP

# Vente de composteurs à tarif réduit : allégez vos poubelles !



**15€**

le composteur  
de 400 litres  
au lieu de 40€\*

Dans le cadre du PLP (Programme Local de Prévention des déchets de la région mulhousienne) et en partenariat avec m2A, le Sivom propose à ses habitants d'acquiescer leur propre composteur individuel au tarif préférentiel de 15 € TTC au lieu de 40 € \*. Vu le succès des premiers rendez-vous en début d'année, de nouvelles dates sont proposées. L'offre est réservée aux seuls habitants du périmètre du Sivom...

\* La différence est prise en charge par le Sivom en partenariat avec l'ADEME.

Le compostage est la première action du PLP : pratiquer le compostage chez soi permet de faire baisser directement la production de déchets organiques et de réduire facilement le poids de la poubelle de chaque foyer. En effet, certains déchets issus de la préparation de repas, certains restes alimentaires, les déchets de jardin, comme les tontes de gazon, les tailles de branchage, ou encore les feuilles mortes peuvent être déposés à l'intérieur d'un composteur. Ces résidus vont être digérés par les micro-organismes du sol. La matière compostée pourra être ajoutée à la terre de jardin et servira de support de culture aux plantations. On estime que 65 kg/an/habitant de déchets fermentescibles des ordures ménagères (déchets de cuisine, restes de repas) peuvent être évités, ainsi que 65 kg/an/habitant de déchets verts de jardin. 10 500 foyers du territoire du Sivom sont déjà équipés de composteurs à tarif réduit. L'objectif du Sivom est d'équiper 6000 foyers supplémentaires d'ici 2017. Pour connaître les autres actions du PLP, rendez-vous sur [www.jetermoins.mulhouse-alsace.fr](http://www.jetermoins.mulhouse-alsace.fr) ■

## Les prochains rendez-vous :

- Les 23 et 30 juin, 22 et 29 septembre de 16h à 18h30 à Mulhouse (13 rue de Pfastatt, Ancien site industriel DMC, Bâtiment 57)
- Le 14 octobre à Rixheim (Centre Social La Passerelle salle du Trèfle, allée du Chemin Vert)

## Caractéristiques du composteur proposé

- Plastique recyclé noir
- Labellisé NF environnement
- Contenance : 400 L
- Dimensions : H 94,5 cm - L 80 cm
- Surface au sol 0,64 m<sup>2</sup>

BioSeau livré avec le composteur !



## Réservez dès maintenant votre composteur !

Pour réserver votre composteur, merci de vous inscrire sur :

[www.jetermoins.mulhouse-alsace.fr](http://www.jetermoins.mulhouse-alsace.fr)  
ou par téléphone au **03.89.43.21.30**.

Le règlement se fera lors de l'achat **par chèque bancaire uniquement**, à l'ordre du Trésor Public et sur présentation d'un justificatif prouvant votre domiciliation sur le territoire du Sivom (type facture EDF, eau...).

## Accompagner le compostage partagé

Le Sivom et m2A encouragent et accompagnent la mise en place de plateformes de compostage partagé destinées à recueillir les déchets organiques des citoyens en habitats collectifs. Ces placettes ont vu le jour grâce à de nombreux partenariats avec les associations locales telles que Les Tisserands d'EBN, l'APSM, Les Jardins Familiaux de Mulhouse, J'aime Daguerre, Unicités etc... avec les soutiens du Conseil Citoyen Manufacture, Mulhouse Habitat, la Filature ainsi que les services des Villes de Mulhouse, de Richwiller, et de Rixheim. A noter que les composteurs collectifs sont en bois de palettes recyclées et ont été réalisés par un chantier d'insertion locale. D'autres projets de placettes sont en cours de finalisation par le Sivom.



La placette de compostage partagé rue, Sainte-Geneviève à Mulhouse, rencontre un franc succès auprès des habitants et des élus du Sivom !

## Assainissement

# A propos du contrôle de votre branchement d'assainissement...

**Le branchement d'assainissement est un ouvrage indispensable par lequel transitent vos eaux usées vers le collecteur public (les égouts).**

**C'est aussi un ouvrage clef qui fait la jonction entre le domaine privé et le domaine public, dont la conformité est soumise à un contrôle systématique et obligatoire...**

La partie du branchement en domaine public : elle se situe depuis le regard de branchement à moins de 2 mètres de la limite de propriété et dépend du service public. Elle est réalisée par le Sivom ou son prestataire mais elle est toujours à la charge du propriétaire. Elle est systématiquement contrôlée par le Sivom lors des travaux et lors de sa réception.

La partie du branchement en domaine privé : elle se situe depuis la limite de propriété ou

à partir du regard situé à moins de 2 mètres. Elle ne dépend pas du service public et est réalisée par le propriétaire au vu des prescriptions techniques du Sivom. Elle est toujours à la charge du propriétaire.

## Concernant le contrôle de la partie privée du branchement on distingue :

- Le contrôle pour un branchement neuf : contrôle obligatoire par le Sivom ou son prestataire (contrôle initial). Le contrôle n'est pas facturé si le propriétaire transmet sous 30 jours une copie de l'attestation de fin de travaux de construction cerfa n°13408\*01.

- Le contrôle pour un branchement existant : contrôle à la demande du propriétaire ou par le Sivom ou son prestataire (contrôle initial). A la demande du propriétaire (ex : cession immobilière) le contrôle est facturé au demandeur au tarif en vigueur (150 € TTC). A la demande du Sivom (ex : lors de travaux de voirie) le contrôle n'est pas facturé.

## Contenu du contrôle de la partie privée du branchement

Le Sivom contrôle la conformité fonctionnelle du branchement et notamment les points suivants :

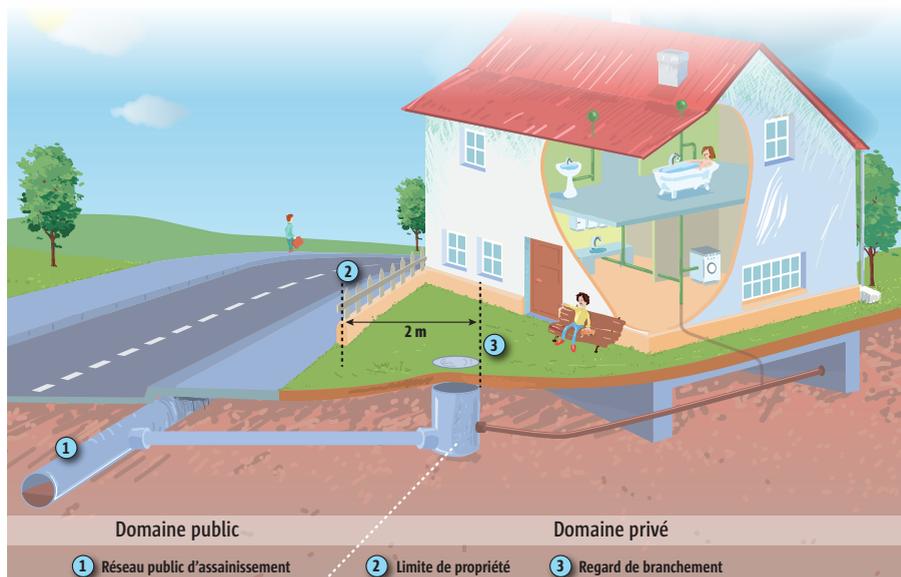
zonage d'assainissement, réseau au droit de propriété, regard de visite, fosse toutes eaux, piscine, absence de raccordement, eaux pluviales, gouttières, eaux parasites, eaux usées autres que domestiques, ventilation, protection contre reflux, raccordement gravitaire, forage avec rejet au réseau.

## Edition d'un rapport

Le rapport conclut en la conformité ou la non-conformité des installations. En cas de non-conformité, le Sivom prescrit des travaux à réaliser sous 1 an. La contre visite de bonne exécution de ces travaux est obligatoire. Elle n'est pas facturée si les travaux sont réalisés dans le délai de 1 an.

## Autorisation de rejet

C'est à l'issue du contrôle de la partie privée du branchement et uniquement en cas de conformité que le Sivom autorise le déversement au réseau d'assainissement. Attention l'absence de contrôle équivaut à une non-conformité.



## Pour plus de renseignements :

- téléchargez la brochure "contrôle obligatoire de la partie privée de votre branchement" sur le site du Sivom : <http://www.sivom-mulhouse.fr/telechargements/reglements-formulaires-assainissement/>
- ou contactez le service Assainissement du Sivom par téléphone au 03 89 43 21 30 ou par email : [contact@sivom-mulhouse.fr](mailto:contact@sivom-mulhouse.fr)



## Interventions sur les réseaux d'assainissement, les numéros utiles

Pour Brunstatt-  
Didenheim,  
Eschentzwiller,  
Flaxlanden,  
Habsheim, Illzach,  
Lutterbach, Morschwiller-  
le-Bas, Mulhouse, Pfastatt,  
Reiningue, Riedisheim,  
Rixheim, Sausheim,  
Zillisheim, Zimmersheim :

- Pendant les horaires  
de bureau :  
Lyonnaise des eaux au

 **0810 895 895**

Sivom au

 **03 89 43 21 30**

Pour les communes  
du "bassin potassique"  
(Berrwiller, Bollwiller,  
Ruelisheim, Kingersheim,  
Pulversheim, Richwiller,  
Feldkirch, Staffelfelden)

- Pendant les horaires de  
bureau : Sivom au

 **03 89 43 21 30**

Pour toutes les communes  
sauf Wittenheim :

Entre 17h et 8h, samedi,  
dimanche et jours fériés :

- Lyonnaise des eaux au

 **0810 895 895**

Pour Wittenheim :

7 jours sur 7, 24h sur 24  
c'est la permanence mairie  
qu'il faut appeler en cas  
de problème sur le réseau  
d'assainissement au

 **03 89 52 85 10**

**Sivom**  
RÉGION MULHUSIENNE  
[www.sivom-mulhouse.fr](http://www.sivom-mulhouse.fr)

# Grand jeu

## NOUVEAUTÉ LES PANDAS ROUX

JUIN 2016

# 40 entrées à gagner

## au Parc zoologique et botanique de Mulhouse !

Lisez V&B et répondez aux questions ci-dessous, les bonnes réponses participeront au tirage au sort du 12 septembre 2016 qui déterminera les 40 gagnants d'une entrée au Parc zoologique et botanique de Mulhouse.

## QUIZZ Spécial Emballages

Nom : .....

### 1. Pour être recyclée, une bouteille en verre vide doit être déposée :

Prénom : .....

- Avec tous les emballages (bac jaune, sac jaune)
- En apport volontaire (conteneur)
- Dans la poubelle

Adresse : .....

### 2. Désormais, tous les emballages en plastique se trient :

.....

- Vrai
- Faux

Code postal : .....

### 3. Avant de jeter un emballage dans le bac, sac ou conteneur de tri, je dois :

Ville : .....

- Le laver
- Le vider
- Ne rien faire

Tél. : .....

Email : .....

Coupon à envoyer à : Sivom de la région mulhousienne "jeu Vert & Bleu" 25, avenue Kennedy - BP 2287 - 68068 Mulhouse cedex

**Extrait du Règlement :** Jeu gratuit sans obligation d'achat ouvert du 15 juin au 5 septembre 2016 aux personnes majeures résidant dans une des communes du périmètre du Sivom de la région Mulhousienne - Dotation : 40 entrées au Parc zoologique et botanique de Mulhouse, d'une valeur unitaire de 8 Euros - Tirage au sort le 12 septembre 2016 - Règlement déposé chez Me KOESTEL, Huissier de Justice à Mulhouse - Participation : limitée à 1 par foyer, en répondant exactement à 3 questions sur un bulletin à retourner par courrier à l'adresse "Sivom Jeu Vert & Bleu, 25 avenue du Président Kennedy, BP 22P7, 68068 Mulhouse Cedex. Bulletins et règlement disponibles dans le magazine "Vert&Bleu" ou par courrier à l'adresse ci-dessus. Les frais de timbres ne sont pas remboursés.